

Procès-verbal du conseil municipal de Laveissière

du 14 avril 2023

Présents : Daniel Meissonnier, Nadine Rodier, Lucien Queille, Christian Doniol, Bruno Berthui, Géraud du Jonchay , Fabien Vidal, Joëlle Terrisse,

Béatrice Bertrand, Fabien Lagloire, Emmanuel Rigal.

Représentés : Alexandre Albisson (représenté par Géraud du Jonchay)et Isabelle Brunhes (représentée par Fabien Lagloire)

Secrétaire de séance : Béatrice Bertrand

La séance commence à 20h00 Fin 22h37
11 conseillers sont présents, 13 votants le quorum est atteint.

Demande d'ajout de 2 points à l'ordre du jour : délibération sur le temps de travail annuel et journée de solidarité

Vote à l'unanimité

Approbation du PV du conseil municipal précédent:

aucune remarque

vote à l'unanimité

1/ vote des taux d'impôt avec application de la règle de proportionnalité des taux:

Erreur sur la règle et le dossier proposé faite lors du dernier conseil, on ne peut toucher au taux d'un des impôts locaux sans toucher les autres (information donnée par le conseiller décideur local suite au dernier conseil)

D'où annulation de la délibération du 24 mars.
et proposition de ne pas toucher au taux sur l'année 2023.

vote à l'unanimité.

2/ Vote du budget primitif et annexes pour 2023

Budget principal

Fonctionnement

recettes en fonctionnement 1 418 505 € +report du résultat de 2022: 352 718.62 € soit recettes

fonctionnement 1 771 223.62 €

dépenses en fonctionnement 1 771 223.62 €

autofinancement 313026.42 €

13 votes pour

Investissement

Recettes en investissement 1 474 003.2€. Capacité à mettre en œuvre un flux de trésorerie pluriannuelle.
avec un virement de la section de fonctionnement

Dépenses de 1474003.20€ .

Budget voté à l'équilibre comprenant un report de 2022.

Les documents sont présentés sont inscrits en M14 suite problème paramétrage des applications informatiques mais sont en réalité en M57.

Le budget comprend les attributions aux associations pour un total de 8000 euros. suite à groupe de travail ce mercredi 12 avril Daniel expose les montants alloués, conditionnés par l'expression d'une demande officielle de chaque association :

associations communales : comité des fêtes et d'animation 400 €, association des parents d'élèves 1000 €, association des anciens combattants 450 €, club des aînés des sapins 500 €, association de gym de roche bleue 500€, Tt club des volcans 250€, association de chasse 200€, ski club du lioran 1000€,Lioran ski alpinisme 400€, hockey club 800€, coopérative de l'école 300€,
hors commune :comice agricole de Murat 50€, APPMA de Murat 200€, handball club 100€ (et rattrapage des 100€ de l'année 2022), association l'abeille cool 200€,
exceptionnelles : cantal rock 600€, jeunes agriculteurs 50€,association de amis de bredons 300 €,club des sport du lioran 600€

Géraud demande que nous profitons du passage en M57 pour mettre en place un budget analytique voire une compta analytique pour définir nos coûts et la connaissance des trajectoires pluriannuelles.

Il demande des précisions sur les amortissements de nos immobilisations et le plan d'investissements sur 2023.

Il est procédé à la revue des dépenses d'investissements par opération:

Terrain Abec (Lioran) dit du « chantier russe » : en cours de traitement. Terrain de Fraise-bas en cours (sujet initial d'une servitude de passage n'est finalement plus nécessaire).

Achats de matériels , outils, isolation au camping, Isolation de l'école,travaux à la crèche, bardage et matériels piscine,traversée du bourg,plantation,travaux RD 67, le chemin de croix est compensé par les recettes du concert et des donateurs(Géraud demande que nous soyons tous au concert d'août dans notre église le 13 août), élargissement de la route de la bouteille, abreuvoirs, cartographie du cimetière (dossier porté par Alexandre)

Géraud demande si la barrière de sécurité sur le départ de la route du Meynial est bien intégré en 2023 (cf. demande de M. Pellegris), Daniel répond que c'est bien intégré dans l'opération 125.

Chemins: se présente le cas de M.Tardieu. Daniel répond que le chemin est classé rural. Il appartient à la commune mais à la responsabilité des riverains quant à son entretien. Les experts et assureurs ont rendu leur conclusion et c'est aux riverains de l'entretenir. Seule la voirie communale doit être entretenue par la commune. Le cadastre référence les catégories des voiries. Géraud considère que la commune pourrait en régie réaliser une simple remise en état du chemin.

Géraud demande que la commune réalise son plan d'amortissement (liste de ses immobilisations et de leur valeur comptable et plan de travaux). Daniel répond que cela doit passer en délibération, que c'est un travail important que les agents doivent être formés.

Emmanuel demande que l'entretien de la Grange de Ganil soit réalisé sans tarder sur la couverture avec des tuiles manquantes. Lucien répond que cela est déjà réalisé et qu'il faut rappeler le couvreur.

Vote du budget d'investissement à l'unanimité.

Budget de l'eau

Fonctionnement /exploitation

2023 année ou il y aura 2 facturations : facture de l'année 2021-2022 (payée en début d'année) + 1ere

facture pour l'année 2023 correspondant aux abonnements (eau+ assainissement)
recettes et dépenses 125833.10 €.
Vote à l'unanimité.

Investissement

481752.62 €

330000€ sont prévus pour le début de la réparation du réseau

Projet de la STEP prévu pour 2024

Géraud, Emmanuel et Fabien V demandent des précisions sur cette opération : le budget total de la nouvelle station d'épuration est estimé à 1,6M€. L'agence de l'eau contribuera à 40% et 40% de subvention de la DTER. La prévision initiale était de 650K. Le tableau du prévisionnel des travaux est à actualisé. En 2023, seront réalisés les études et les premiers travaux sur certaines canalisations. L'opération devrait être réalisée sur 3 ans. Le CCTP est réalisé par le CIT (et un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage) le lancement des travaux pourrait démarrer fin d'année. Géraud considère que des études plus poussées sur la réalisation de sous-stations sur le bourg aurait sûrement permis d'aller plus vite sur ce dossier avec une plus grande efficacité.

Vote favorable. Trois abstentions. 10 pour.

Budget crèche/halte garderie

report 21708.16 €

recettes de fonctionnement 170061.64 € soit 191770 €

dépenses fonctionnement 191770 €

Vote à l'unanimité.

Avenir de la crèche et de l'école:ce sujet pourrait être exposé à un prochain conseil. Ce sujet comprend la question des assistantes maternelles, de la crèche de Murat, des réponses aux périodes d'affluences touristiques, etc.

3/ autorisation des droits des sols. ADS

Cf dossier attribution de compensation Hautes terres communauté l'attribution est dans les recettes de la commune:

22€07 pour le PLU

1905.90 € pour ADS

Vote à l'unanimité.

4/ temps de travail

La délibération n'ayant jamais été faite sur notre commune suite à une demande de la préfecture nous devons régulariser.

Aucun changement pour les contrats et quotités de travail actuel des employés de la commune.

équivalent temps plein : base de 228 Jours/an travaillés, 7h/jours soit 1607 heures annualisés.

Vote à l'unanimité.

5/ journée de solidarité

en lien avec le point précédent nous devons délibéré même si cela été déjà réalisé. la journée de solidarité est intégrée au contrat de travail

Vote à l'unanimité.

Béatrice demande s'il ne devrait pas y avoir une journée précisée ou 7 heures réparties sur l'année au choix de chaque agent. Les employés ont été questionnés et ont validé le principe.

Questions diverses

Question route d'Empallat: Régularisation décision de la mairie de 2014 non aboutie. le géometre était passé mais aucun acte notarié n'a été signé, Demande que la mairie puisse faire l'étude de coût avec le notaire pour l'échange des terrains et la servitude de tréfond. Question sur le permis de construire d'une maison sans accès à la rue.. Accord à l'unanimité.

Lancer la discussion avec l'indivision Fageol sur le terrain jouxtant le camping en vue de la construction. Passage par l'Etablissement Public Foncier avec l'inter-communauté. Accord à l'unanimité.